





MERCREDIS LOISIRS REGLEMENT INTERIEUR 2019/2020

A- ADRESSE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

ESPACE JEUNESSE ET LOISIRS (3/12 ANS)

13 bis rue du Manoir - 14840 CUVERVILLE

Tél: 02 31 72 18 74

Directrice coordonnatrice: Aurélie FERRAND (06 75 46 01 34), Directrice adjointe: Mélanie FEREY (06 07 31 75 17)

B-FONCTIONNEMENT

Les mercredis loisirs fonctionnent de 8h00 à 18h00 (se référer à la plaquette pour les horaires d'accueil en demi-journée).

Toute participation aux activités proposées par les mercredis loisirs pour les 3/12 ans **implique obligatoirement** :

- L'inscription au préalable de l'enfant sur les dates et heures des permanences indiquées sur les plaquettes d'information (aucune inscription ne sera prise en dehors de ces permanences).

C - PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place, à l'initiative des parents auprès de la direction des mercredis loisirs, lorsqu'un enfant présente un trouble de santé (allergie ou maladie) et qui nécessite un aménagement.

Sans ce Projet d'Accueil Individualisé, l'accueil de l'enfant aux mercredis loisirs ne sera pas autorisé.

En cas de difficultés à mettre en place le Projet d'Accueil Individualisé, l'enfant ne sera pas accueilli au sein de la structure.

D - MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Pour toutes nouvelles inscriptions, il est demandé :

- ✓ Une fiche d'inscription et de renseignements dûment complétée et le dossier unique d'inscription "Mairie",
- ✓ Une attestation du médecin traitant précisant que les vaccins de l'enfant sont à jour et que l'enfant est autorisé à pratiquer une activité sportive en Accueil Collectif des Mineurs (ACM),
- ✓ Une autorisation parentale de droit à l'image, de sorties, transport et urgence médicale (fiche n°4 jointe),
- ✓ Le numéro d'allocataire CAF et votre quotient familial ou le dossier unique d'inscription "Mairie"
- ✓ 50 % du montant de l'activité des mercredis loisirs,
- ✓ 5 € par an, représentant le montant de l'adhésion àla Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Ces documents sont téléchargeables sur www.cuverville.fr

Les tarifs sont consultables sur la fiche d'inscription disponible en mairie ou sur le site www.cuverville.fr

L'inscription sera effective dès lors que l'ensemble des documents et paiement demandés auront été réceptionnés.

Toute absence sera due seules les absences justifiées par un certificat médical seront remboursées.

E - RESPONSABILITE

- o La Commune et l'organisateur "La ligue de l'Enseignement de Normandie" déclinent toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou argent (téléphone portable, montre, bijoux...).
- o Il est vivement déconseillé aux enfants d'apporter au centre de loisirs et notamment sur les activités mises en place par la structure, des effets personnels tels que jouets, téléphone portable, console de jeux, appareil photo...) sauf si la demande émane de l'équipe d'animation dans le cas d'un projet particulier.
- o **L'équipe d'encadrement sollicite la ponctualité des familles sur les horaires** d'accueil de la structure prévus à cet effet, afin de garantir le bon fonctionnement des activités.
- O La commune et l'organisateur "La ligue de l'Enseignement de Normandie" sont responsables des enfants uniquement sur les temps et lieux d'animation encadrés par les animateurs. Leur responsabilité n'est pas engagée en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors de ces lieux et horaires.
- o L'administration de médicaments ne pourra se faire que sur présentation d'une ordonnance originale.
- O Tout manquement grave à la discipline et au règlement intérieur sera signalé à la famille et sanctionné et pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la structure sans pouvoir prétendre au remboursement du séjour.
- o **Toute absence devra être impérativement signalée** aux responsables de la structure au 06 07 31 75 17 06 75 46 01 34

Fait à Cuverville, le 13 juin 2019